

# 1<sup>ère</sup> COURSE DE CÔTE VHC DU MONT VENTOUX

## Règlement particulier

### ARTICLE 1 VH. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Vaclusien organise les 14 et 15 juin 2003 une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### 1<sup>ère</sup> COURSE DE CÔTE VHC DU MONT VENTOUX

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Régional PROVENCE ALPES CORSE du Sport Automobile N° 27 E 03 en date du 15 avril 2003 et le permis d'organisation de la F.F.S.A. N° 133 en date du 28 avril 2003.

#### OFFICIELS :

FONCTION	NOM	N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Loriano TOSI	08 01 2802
Commissaire Sportif	Mr Gérard GHIGO	06 14 1967
Commissaire Sportif	Mr Richard RAMET	05 15 2199
Commissaire Sportif stagiaire	Mr Alain DEL CORSO	06 10 35800
Observateur F.I.A.	Mr Bruno LONGONI	Italie

Tous les autres officiels sont ceux de l'épreuve nationale.

### ARTICLE 2 VH. VOITURES ADMISES

**Le nombre de voitures admises est fixé à 20.**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA, à la date de clôture des vérifications techniques.

**Les voitures seront réparties dans les périodes et classes suivantes :**

Périodes A, B, C, D, E, F, G, H, I, Tourisme de Série, Tourisme de Compétition, GT, GTS, GTP, Course Biplace, Course Monoplace et Grand Prix.

### ARTICLE 3 VH. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

### ARTICLE 4 VH. PUBLICITE

Voir réglementation générale.

## **ARTICLE 5 VH. LICENCES**

Voir réglementation générale.

## **ARTICLE 6 VH. PARCOURS**

Voir règlement de l'épreuve nationale.

## **ARTICLE 7 VH. INSCRIPTIONS**

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à 264 € réduits à 132 € avec publicité de l'organisateur.

**Date de clôture des engagements le lundi 9 juin 2003 à minuit (date de la poste faisant foi).**

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 4<sup>ème</sup> page de la fiche d'homologation.**

## **ARTICLE 8 VH. CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications la fiche d'identité de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, la fiche d'identité accompagnée du visa de l'ASN et du certificat médical.

## **ARTICLE 9 VH. VERIFICATIONS**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

## **ARTICLE 10 VH. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### ***Article 10.1 VH - Dispositions Générales***

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### ***Article 10.2 VH - Dispositions particulières***

#### ***10.2.1 vh Ordre de départ***

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

#### ***10.2.2 vh Essais***

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### ***10.2.3 vh Carburants – Pneumatiques – Equipements***

Conforme au règlement standard des courses de côte.

#### ***10.2.4 vh Numéros de course***

Voir règlement de l'épreuve nationale.

#### ***10.2.5 vh Echauffement des pneumatiques***

Conforme au règlement standard des courses de côte.

**Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.**

### **10.2.6 vh Conférences aux pilotes (briefing)**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### **10.2.7 vh Pénalités**

Conforme au règlement standard des courses de côte.

### **10.2.8 vh Classements**

#### **Pour les essais chronométrés**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### **Pour la course**

L'épreuve se disputera en 2 montées et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement scratch

## **ARTICLE 11 VH. RECLAMATIONS**

Voir réglementation générale.

## **ARTICLE 12 VH. PRIX**

Tous les participants classés seront récompensés.

## **ARTICLE 13 VH. DISTRIBUTION DES PRIX : CEREMONIE PODIUM**

Elle aura lieu le dimanche 15 juin à partir de 19 h au parc fermé d'arrivée, cave des Vignerons du MONT VENTOUX à BEDOIN.

## **ARTICLE 14 VH. DOPAGE**

Voir réglementation générale.